



Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Ville de Huisseau-sur-Mauves

AVIS COMMUNAUTAIRE

APPROBATION PREMIÈRE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE HUISSEAU-SUR-MAUVES

Par délibération en date du 30/06/2022, affichée à la mairie de Huisseau-sur-Mauves et à la mairie de Meung-sur-Loire, siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, le Conseil Communautaire a approuvé la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Huisseau-sur-Mauves. Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- A la mairie de Huisseau-sur-Mauves, 118 rue du Bois de Deure, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00, ou sur rendez-vous

- Au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, 32 rue du Général de Gaulle 45130 Meung-sur-Loire, le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le mardi de 14h à 17h30 (mairie fermée le matin) et du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 17h30.

- Et à la Préfecture du Loiret, 181 rue de Bourgogne, 45000 Orléans, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Le dossier correspondant sera également consultable sur les sites internet de la commune de Huisseau-sur-Mauves <https://www.huisseausurmauves.fr/> et de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/>
